

ANNEXE WIFI

1. Bénéficiaires du Wifi

Le réseau Wi-Fi est destiné aux élèves et enseignants de l'établissement, ainsi qu'aux personnes extérieures qui auront fait la demande auprès de (préciser la fonction du responsable) et qui auront obtenu les identifiants et mot de passe adéquats.

2. Equipements autorisés

Les équipements autorisés sur le réseau Wi-Fi de l'établissement sont :

- Les terminaux fournis par l'établissement dans le cadre des activités d'enseignement autorisées ;
- Dans le cas d'un usage BYOD/AVEC, les matériels personnels des élèves qui peuvent être utilisés à la demande et sous le contrôle des enseignants.

Cas spécifique du smartphone : l'article L. 511-5 du code de l'éducation pose l'interdiction de l'usage des téléphones mobiles par les élèves, notamment « durant toute activité d'enseignement », à l'école et au collège sauf pour les situations d'intérêt pédagogique prévues dans le règlement intérieur de l'établissement. Dans ce cas, les smartphones seront utilisés uniquement en accédant au Wi-Fi en excluant la connexion personnelle afin de respecter l'obligation de journaliser la navigation des utilisateurs.

3. Services accessibles

- Accès Internet : navigation sur le réseau Internet avec contrôle d'accès
- Accès à l'Environnement Numérique de Travail (ENT) et ses services associés.

Les ressources du réseau pédagogique (serveur, imprimantes) ne sont pas accessibles pour des questions de sécurité.

4. Conditions d'utilisation du Wifi

L'utilisation du réseau Wi-Fi ne peut se faire que depuis les locaux de l'établissement, dans le cadre des enseignements ou des projets pédagogiques à partir des terminaux fournis par l'établissement ou des matériels personnels des utilisateurs. S'agissant des élèves, l'accès se fait à la demande et sous le contrôle de l'enseignant ou du personnel d'éducation.